

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Le prix des Abonnements est payable d'avance. - Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTEMENTS: Annonces: la ligne... 25 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal...

ROUBAIX. LE 29 DECEMBRE 1880

Table with 2 columns: Service particulier, 29 Dec, 28 Dec. Rows include Act. Banque de France, Societe generale, Credit f. de France, Chemin autrichien, Lyon, Est, Ouest, Nord, Midi, Suez, etc.

BULLETIN DU JOUR

Le Sénat dans sa séance d'hier, après une courte discussion, a laqué on pris part MM. Balthé, Roger-Marvois et de Gavarde, a voté par 157 voix contre 119 l'article 4 du budget modifié la veille par la Chambre des députés.

« Je vois le trou où la république s'engouffrira et ce sera pas long, » se serait écrié M. Bardoux, un ancien ministre, à propos des scandales incidents qui se succèdent depuis six mois.

L'affaire Girardin montre aux plus aveugles à quels misérables expédients on a recours pour salir ses adversaires. Une lettre est adressée à la commission d'enquête de Cissey; on y représente M. de Girardin comme le chef d'espions prussiens en France, racolant des femmes, des militaires, les faisant jaser, puis expédiant leurs caquetages à M. de Bismarck!

Comprend-on un député prenant au sérieux de telles allégations, et osant les reproduire à un tribune française? Nous n'avons pas à prendre la défense de M. E. de Girardin; on peut lui reprocher bien des choses, mais non faul-il pas être atteint du désir de dénégations pour s'arrêter une seconde à l'accusation de haute trahison lancée contre lui? Il y a toutefois une conclusion générale à tirer de ce honteux incident. Cet ensemble de déclarations qui atteignent individuellement tant d'hommes mêlés aux événements et aux luttes politiques, et qui n'épargne même pas l'armée, c'est fait partie, comme le dit très justement le Soleil, d'un plan dont le but est visible: la Commune prépare sa revanche. C'est pour cette éventualité que les révolutionnaires de toute nuance dressent déjà des listes de suspects que l'on cafonnie, afin de leur enlever d'avance les sympathies. » Puis la Commune organisée, la liste des suspects dressée, n'est-il pas évident qu'à la « guillotine de carton », qu'à la guillotine des petits papiers », ainsi que M. Clovis Huzar appelle à Bourges les exécutions récemment tentées dans le parti républicain à l'aide de documents, on substituerait volontiers celle de 1793?...

Et maintenant, M. de Girardin, la victime d'hier, a-t-il la conscience absolument pure de ce qui se passe? On peut, sans exagération, lui faire l'honneur de s'en souvenir, et de l'échec du 16 Mai. N'est-ce pas lui qui a entraîné alors les masses hésitantes? Le rédacteur en chef de la France voit aujourd'hui où nous en sommes. Il s'épouante du chemin parcouru depuis les élections du 14 octobre 1877. Aussi a-t-il déclaré qu'il voulait se réfugier en Italie. Il en a fourni les raisons dans un entretien qu'il a eu avec un rédacteur du Gaulois. « On ne peut plus vivre en France, a-t-il dit, on n'y trouve ni honneur ni sécurité! » S'en

aller à Bordighera est donc prudent: on n'y parle pas encore de Commune, cela viendra toutefois. Mais tout le monde n'a pas, comme le lieutenant de la Dame blanche, le moyen d'y acheter des châteaux sur ses économies et, comme M. de Girardin, la possibilité de lâcher les gens au moment d'un péril, dont on a sa bonne part de responsabilités!

La question grecque est toujours la grande préoccupation des cercles diplomatiques de l'Europe. S'il faut en croire le correspondant du Standard, les grandes puissances auraient accepté le projet d'arbitrage modifié par M. de Bismarck et s'occuperaient activement de s'assurer du consentement de la Turquie et de la Grèce à se conformer à la décision du tribunal européen. Dans ce but, elles seraient sur le point d'engager simultanément des pourparlers à Constantinople et à Athènes. L'Allemagne paraît disposée à mettre en œuvre toute son influence exceptionnelle sur la Porte pour obtenir son adhésion, tandis que la France agirait dans le même sens auprès du Gouvernement hellénique où l'on s'attend aux plus vives résistances.

Ces résistances sont puissamment encouragées par le parti révolutionnaire italien. En effet, les comités placés sous l'action de Garibaldi, se préparent à envoyer en Grèce une armée de trente mille chemises rouges dans le cas où la Turquie refuserait de se soumettre. Ce fait a été démenti; mais il n'en paraît pas moins certain. Le président du comité central garibaldien est en conciliabule continu avec l'ambassadeur hellénique à Rome.

D'autre part, le Tageblatt annonce qu'en outre de cette société grecque italienne, il en existe une autre à Vienne formée des comités italo-slaves qui reçoivent des subsides de la Russie et qui, l'occasion se présentant, n'hésiteraient pas à tenter un mouvement en Autriche pour paralyser sa liberté d'action.

Enfin, la ligue grecque organisée à Athènes déploie la plus grande activité. Parmi ses membres figurent tous les ministres, la plus grande partie des personnages de la cour et bon nombre de députés.

La ligue actable des comités publics dans toutes les villes de la Grèce qui ont des ramifications secrètes dans les provinces ottomanes voisines de la frontière.

On ajoute que le premier ministre du roi Georges M. Coumoundorou aurait envoyé à ses agents à l'étranger une circulaire pour leur recommander de repousser d'embée toute proposition d'arbitrage européen.

D'après toutes ces informations, il est à moins permis jusqu'à présent de croire que la Grèce se laissera déterminer à accepter l'arbitrage, à moins que les puissances ne lui donnent l'assurance que leur nouvelle décision ne lui sera pas moins favorable que celle du congrès de Berlin. Mais la Porte ne saurait être dupe de ce double jeu et alors on se heurterait infailliblement à son refus. Comment sortirait-on de cette impasse? C'est ce que nous savons bien. Quoi qu'il en soit, une solution diplomatique semble devenir de jour en jour plus difficile.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Deux jours à peine nous séparent des élections municipales qui auront lieu le 9 janvier prochain dans les trente-six mille communes de France. Ce n'est pas trop pour nous préparer déjà à présent à cette grande bataille dans laquelle se trouveront engagés les intérêts les plus précieux de nos populations urbaines et rurales.

Sommes-nous prêts pour affronter cette lutte? Le grand parti de l'ordre a-t-il pris ses dispositions pour la faire tourner à son profit? N'est-il pas à craindre, au contraire, qu'il n'apparte dans cette affaire son inébranlable appât qui lui a valu déjà tant de défaites? Là est le danger!

scrutin; et c'est en tenant ce haut raisonnement qu'ils laissent les radicaux maîtres du terrain! C'est ainsi que ceux qui l'ont emporté dans un grand nombre de villes et de campagnes, grâce à l'abstention de ceux qui, par indolence ou par découragement, ont cru pouvoir se dispenser de remplir leur devoir de citoyen, ont pu en effet citer par milliers de communes où les candidats révolutionnaires n'ont été élus qu'à la majorité de quelques voix, tandis que le chiffre des abstentions s'élevait au tiers et souvent à plus de la moitié des électeurs inscrits.

C'est de cette manière qu'on a vu s'établir des municipalités radicales dans les communes où elles auraient été essentiellement conservatrices si tous les électeurs amis de la liberté avaient voulu se donner la peine de voter.

Le moment est venu pour nos amis de concentrer leurs voix sur les seuls candidats résolus à faire respecter la religion, les droits des pères de famille et la liberté de conscience qui n'ont jamais couru de plus grands périls qu'à l'heure présente!

LA FIN DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Commencée le 10 novembre, la session extraordinaire a duré six semaines environ. On peut dire que pendant cet espace de temps assez long, seul le Sénat a travaillé avec ardeur.

Ses discussions ont été remarquables, et l'opposition disciplinée, dirigée par des hommes d'expérience et de talent, a produit d'heureux résultats.

Aussi le pays, loin d'approuver les attaques inqualifiables dont la haute Assemblée est l'objet, a-t-il placé désormais sa confiance en elle. Il comprend que de ce côté se trouve l'autorité du talent et la raison politique.

Quant à la majorité de la Chambre, cette session extraordinaire lui a été absolument fatale. C'est le coup de grâce.

Elle a affirmé d'une façon définitive sa médiocrité, son manque de sérieux, et n'a succédé aux séances sans qu'elle ait accompli une œuvre et sans qu'elle ait eu le sentiment de la situation du pays.

Alloché par des passions étroites, sans discernement, elle a continué de se livrer à la persécution et de désorganiser. Nous n'en disons pas davantage sur ce point, voulant seulement que les électeurs sachent bien l'opinion que la France a aujourd'hui de cette majorité sans prestige, formée des Labrousse, des Salis, des Escargot, de Talandier, des Devès et autres législateurs de calibre inférieur.

L'homme qui est, au surplus, le mieux fixé sur l'incapacité des membres de la majorité, c'est le président de la Chambre, puisqu'il n'a pu empêcher la réalisation d'un mode de scrutin qui, dans sa pensée, doit le débarrasser de collègues gênants et sans esprit politique.

Il comprend aussi que jusqu'en 1881, aucun gouvernement n'ait pu résister à la persécution et de désorganisation. Nous n'en disons pas davantage sur ce point, voulant seulement que les électeurs sachent bien l'opinion que la France a aujourd'hui de cette majorité sans prestige, formée des Labrousse, des Salis, des Escargot, de Talandier, des Devès et autres législateurs de calibre inférieur.

L'homme qui est, au surplus, le mieux fixé sur l'incapacité des membres de la majorité, c'est le président de la Chambre, puisqu'il n'a pu empêcher la réalisation d'un mode de scrutin qui, dans sa pensée, doit le débarrasser de collègues gênants et sans esprit politique.

CIRCULAIRE DU COMITÉ DE DÉFENSE RELIGIEUSE

Le Comité de Défense religieuse établi à Paris, boulevard Saint-Germain, 197, vient d'adresser à ses amis de province la circulaire suivante: Paris, 28 décembre, soir.

M. Le Comité de défense religieuse s'est fondé au mois d'avril dernier pour appeler tous les catholiques à l'action en présence des atteintes portées à leur foi et à leurs droits.

Le même journal public aujourd'hui l'entrevue suivante: Nous ne reviendrons aujourd'hui sur l'affaire de M. de Girardin que pour faire remarquer qu'elle a été comme à plaisir défigurée par tout le monde.

En bannissant Dieu des écoles publiques, on le père devra par conséquent envoyer ses enfants, sous peine de la prison, elle spécule sur la peur des parents pour l'emparer de l'âme de ses enfants. En réduisant les écoles libres à ne pouvoir valoir qu'avec un brevet de bachelier, elle tend à supprimer les maîtres chrétiens et à livrer à l'éducation chrétienne sans autre asile.

Elle annonce le dessein d'assujettir au service militaire les élèves ecclésiastiques pour le recrutement de son école.

Elle descend de ces excès d'ingratitude brutale: la Sœur de charité, cette admirable personnalité dont le dévouement angélique vient d'être chassé de certains hôpitaux de Paris.

Elle ne recule pas devant des profanations de la messe, la profanation de l'école, la profanation des agents officiels, arrachent, sous les yeux des enfants, le crucifix, ce symbole de l'amour divin et ce gage de nos libertés éternelles.

Devant cette destruction des institutions religieuses qui sont l'une des grandeurs du catholicisme, nous nous sommes élevés avec énergie, nous avons revendiqué nos droits, nous avons menacé, pour relever les écoles supprimées, pour aider dans leur déresse les congrégations religieuses persécutées.

Il faut que le mouvement des réunions privées se généralise et que la parole catholique se fasse entendre dans tous les cœurs, la lumière, montrer à tous les hommes, qui respectent la Religion et qui aiment la liberté, les dangers communs que les menaçent l'union, et que nous même nous compromettons la vie de la société et l'avenir de la patrie.

Il faut qu'un moment où nos villes et nos campagnes sont menacées de publications ou d'imprimés, la dispute à l'impéritie, les catholiques opposent partout à la diffusion de l'erreur et du mal la propagande de la vérité et du bien.

Il faut enfin que, devant les criminelles entreprises qui s'attaquent à leurs droits les plus sacrés, les catholiques résistent pacifiquement, mais avec résolution et persévérance, sur le terrain de la légalité.

Les élections municipales du 9 janvier décideront dans chaque commune, du sort des écoles, des hôpitaux, des bureaux de bienfaisance, peut-être même des conseils de famille, et de vos intérêts les plus chers: l'abstention des catholiques serait coupable; leur union est nécessaire; leur intervention active est un devoir.

Il faut que partout ils votent et que leurs choix ne portent que sur des citoyens résolus à défendre, contre l'intolérance sectaire qui nous opprime, les droits de la Religion et de la liberté.

À l'heure donc, vous tous qui tenez à la liberté de l'enseignement, pour vos enfants, à la liberté de la charité pour les pauvres, à la liberté du culte pour vous-mêmes. Jamais de vous pressant n'a réclamé l'union de vos efforts, et de vos vœux. Car il y a ici une question de vie ou de mort pour la liberté religieuse, qui est la plus précieuse de toutes, parce qu'elle sert de fondement à toutes les autres.

Le Comité de défense religieuse compte, M... sur votre généreux concours.

il y a trois mois, on était considéré comme un cerveau malade et on avait mis en doute l'innocence des relations que Mme de Kaulla entretenait avec les puissances étrangères. Il y a trois jours, un magistrat, du haut de son siège, s'exprimait assez clairement sur les actes d'espionnage attribués à la même baronne de Kaulla.

Voilà pourquoi, monsieur le président, je pense que le patriotisme consiste dans la vigilance et non dans la quêtude.

GEORGES GRAUX, Conseiller général du Pas-de-Calais.

Le même journal public aujourd'hui l'entrevue suivante: Nous ne reviendrons aujourd'hui sur l'affaire de M. de Girardin que pour faire remarquer qu'elle a été comme à plaisir défigurée par tout le monde.

Mme Graux n'a jamais eu l'intention de dire que M. Emile de Girardin était le chef des espions allemands en France, ce qui serait une simple absurdité.

Mme Graux, nous ont affirmé quelques-uns de ses amis a écrit très rapidement une lettre, dont les termes n'étant pas suffisamment pesés, ont pu prêter à une fausse interprétation.

Mme Graux, parait-il, n'a jamais voulu dire que ceci: M. de Girardin, depuis la mort de M. Thiers, est devenu d'une ambition; les amabilités de certains hauts personnages étrangers lui ont tourné la tête; il ne pense qu'à devenir à son tour l'arbitre de la diplomatie européenne.

D'un autre côté, il a toujours eu un entourage composé en grande partie de femmes inutiles, intrigantes d'affaires politiques et autres, et capables de tout. Ce sont ces femmes que M. de Girardin a prises comme agents. Il les a envoyées en missions secrètes à l'étranger.

Puis, comme il est toujours resté plus ou moins en relation avec le prince Napoléon, un plan insensé a germé dans la cervelle fatiguée de ce vicillard.

Il a songé à se servir de ses relations diplomatiques pour amener non pas une restauration impériale, ce mot est impropre, mais une sorte de dictature bonapartiste.

Pour cela, il a envoyé Mme de Brimont à M. de Bismarck, avec mission de donner au grand chancelier des détails sur la réorganisation militaire de la France, soit dans le but de l'effrayer et de le faire consentir au plan imaginé par lui, Girardin, soit dans tout autre but.

Telle serait également l'explication des relations de M. de Girardin avec Mme de Kaulla et d'autres espionnes étrangères.

Nous ne donnons, bien entendu, ces détails que sous toutes réserves, et tels qu'on nous les a transmis, nous gardant d'aucune espèce d'appréciation.

Mme Graux, signataire du document, lu lundi à la Chambre des députés, est parait-il, la personne qui accompagnait M. Jung fils, lorsque celui-ci remit à la rédaction du Figaro la lettre qui fit tant de bruit, le mois passé.

Cette particularité nous paraît devoir être notée.

Il est bon aussi de rappeler que Mme Graux, amie de M. Jung père, est la femme d'un ancien chef de cabinet de M. Martel, qui a collaboré à la République française.

gères, le premier M. Barthélemy Saint-Hilaire; le second, M. de Choussy; M. Alain Targé et M. Floquet prendraient la Justice et quant aux finances, on les laisserait à M. Magnin qui est au journal Le Siècle, le camarade de M. Brisson.

En un mot M. Gambetta a constitué le ministère qui doit présider aux élections sous ses auspices et conduire les électeurs du côté où il lui plaît de les voir aller. M. Brisson sera le précurseur du nouveau Messie républicain.

Lorsqu'une semblable combinaison ministérielle sera réalisée; lorsque ce cabinet, que l'on nomme déjà le ministère Gambetta, sous M. Gambetta, sera installé, le dictateur sera le maître de la politique et des votes, c'est-à-dire du présent et de l'avenir. Il n'aura plus devant lui que ce fantôme des pouvoirs, qui réside à l'Élysée et qui, jusqu'au moment où il lui conviendra de le supprimer, ne peut lui opposer aucune résistance. D'ailleurs, l'action qui s'engagera pour contraindre M. Grévy à démissionner constitue le cinquième acte de la comédie parlementaire à laquelle notre mauvais destin nous force d'assister. C'est l'acte du dénouement et de l'apothéose. M. Gambetta, comme le héros, de mélodrame ou de féerie, n'apparaîtra rayonnant et résolu d'escalader les sommets de la Présidence, au bruit des applaudissements de sa claqué officielle, que lorsqu'ils se seront dispersés, ses contradicteurs réduits au silence, et sa victoire parfaite. C'est du moins, le plan qu'il a conçu.

Nous ne doutons pas, pour notre compte, que l'imprévu, qui joue dans l'histoire le rôle de traître dans les mélodrames et dans les féeries, ne vienne jeter quelque peu d'eau froide sur la bouillante imagination où germent de tels rêves et de tels projets.

Nous ne doutons pas des revanche de M. Gambetta sombrera tout aussi misérablement que celle des aventuriers qui l'ont précédé dans les voies où il s'engage. Mais les projets que nous indiquons, il les a réellement conçus; et il est inutile de les connaître si l'on veut envisager l'avenir au point de vue le plus conforme aux lois de la sagesse et de la prévoyance.

Il convient donc que les conservateurs se préparent à soutenir de nouvelles luttes contre l'arbitraire et contre le fanatisme jacobin. M. Brisson, qui sera le chef du nouveau cabinet, est un sectaire infiniment plus dangereux que M. Ferry, parce qu'il est plus froid.

Le discours qu'il a prononcé naguère pour soutenir son amendement, prouve que son hostilité contre les institutions religieuses et les idées conservatrices est très réfléchie, nous pourrions presque dire très étudiée. C'est un disciple de Saint-Just et nous savons que dans l'intimité, il s'efforce, avec une pointe d'amour-propre, de justifier la comparaison.

Avec un tel président du Conseil, la République se rapprochera de plus en plus du régime idéal qui est la période comprise entre 1792 et 1793. Les persécutions futures nous apparaissent donc comme devant être plus raffinées; en même temps que plus implacables; plus difficiles à supporter en même temps que plus malaisées à fuir.

Voilà pourquoi nous ne saurions nous réjouir de voir la Chambre capituler devant le Sénat dans la conjoncture présente. L'apparente modération de la majorité jacobine cache, tout simplement, le désir de favoriser une évolution dont l'accomplissement mettrait plus sérieusement que jamais en question, la conservation de la paix publique et de nos libertés.

Le droit au crime.

« Jusque datum sceleris, telle est la devise qu'un historien moderne a rajoutée pour flétrir les crimes légaux de la Convention, telle est la devise qui pourrait servir d'épigraphe au conflit: c'est le droit au crime, non-seulement pour le fonctionnaire auquel la loi a remis l'arme du conflit, mais pour quiconque pourra obtenir du préfet qu'il fasse usage de cette arme en sa faveur. » C'est en ces termes éloquentes que M. Bellaigne, à la barre du tribunal des conflits, qualifiait la prétention des préfets de la Gironde, de la Vienne et de Maine-et-Loire, qui avaient élevé le conflit dans les instances criminelles ouvertes contre eux par l'autorité judiciaire, sur la plainte de leurs victimes, à l'occasion de la persécution violente des congrégations.

À la nouvelle de ces conflits, l'opinion publique avait été presque incroyable; tant le fait paraissait invraisemblable; parmi les journaux qui avaient manifesté leurs tendances illibérales en approuvant les décrets du 29 mars,